



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Lac-Etchemin

## **AVIS PUBLIC**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2020**

**"AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT POUR ABRASIFS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 447 000 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS".**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2020.

Donné à Lac-Etchemin, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2020.

**Le directeur général/secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**